



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

### POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Secrétaire général

1. M. RAZANAKOTO (Madagascar) : Nous n'avons pas l'intention de développer à nouveau l'esprit qui a présidé à l'élaboration de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Son adoption, il y a 22 ans, représentait un événement important en ce qui concerne l'application de l'un des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination de tous les peuples. Elle a été un acte dicté par la conscience de la communauté internationale. Plus important encore, en désignant le colonialisme comme obstacle majeur à la réalisation de l'objectif principal des Nations Unies, au renforcement de la paix et de la sécurité internationale, elle engageait l'Organisation à jouer un rôle central et actif dans le processus de décolonisation. Enfin, cette adoption a constitué, pour l'Organisation elle-même, le début d'un engagement sans équivoque aux côtés des mouvements de libération. C'est donc avec une légitime satisfaction que nous constatons qu'au cours de ces 22 années, la communauté internationale a connu une évolution positive, caractérisée par l'accession à l'indépendance de plus des deux tiers des Etats Membres qui composent actuellement l'Organisation des Nations Unies.

2. Le rappel de ces importantes réalisations nous offre l'occasion de rendre hommage aux mouvements de libération nationale qui ont conquis l'indépendance par une lutte héroïque et après tant de sacrifices.

3. La République démocratique de Madagascar, en tant que pays progressiste et non aligné, n'a cessé et ne cesse d'apporter son appui total aux mouvements de libération qui veulent se passer de la mainmise étrangère, car elle est, elle-même, née d'une telle lutte et sait parfaitement la valeur de la liberté obtenue à ce prix. Nos relations avec les mouvements de libération nationale ont toujours été solides, largement fondées et concrètes. La République démocratique de Madagascar a toujours donné son aide politique, morale et matérielle aux mouvements de libération.

4. En dépit de tous les succès incontestables obtenus dans le processus de décolonisation, il existe encore des peuples soumis à la domination coloniale. Le colonialisme n'est pas entièrement éliminé et les forces qui s'évertuent à le préserver n'ont guère l'intention de consentir à céder leurs positions. Il est donc important de ne pas nous contenter des résultats obtenus. Nous devons nous tourner vers les problèmes qui restent à régler.

5. Le présent débat a lieu parce qu'il subsiste dans les différentes parties du monde des vestiges du colonialisme. La Déclaration est encore vide de sens pour un certain nombre de pays et de peuples qui luttent toujours pour leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. L'Afrique du Sud continue d'être le bastion du colonialisme et de l'*apartheid* sur le continent africain. Malgré l'existence de nombreuses résolutions et décisions des Nations Unies et malgré les exigences de la communauté internationale, le régime de Pretoria persiste dans sa politique criminelle d'*apartheid*, d'oppression et de répression cruelle contre la population autochtone du pays et mène systématiquement des actes d'agression contre les Etats indépendants voisins.

6. La République démocratique de Madagascar, tout comme la grande majorité d'autres pays, reste convaincue que la seule façon de contraindre les racistes de Pretoria à mettre fin à leur politique criminelle et à respecter les décisions des Nations Unies serait l'adoption immédiate par le Conseil de sécurité des sanctions contraignantes et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte.

7. Le problème de la Namibie reste, à juste titre, l'une de nos principales préoccupations. Les forces du colonialisme, du racisme et des intérêts économiques étrangers exercent des pressions et se livrent à des manipulations de toutes sortes pour retarder et détourner à leur profit l'émancipation politique et économique du peuple namibien. Le régime raciste continue de compter sur sa force et sur celle de ses alliés pour maintenir le *statu quo* de l'occupation illégale du territoire, pour renforcer les positions stratégiques et imposer sa conception idéologique dans la région.

8. La mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est bloquée du fait de l'introduction d'un élément étranger au processus de décolonisation de la Namibie. A cet égard, nous appuyons les décisions des chefs d'Etat de première ligne, réunis à Lusaka le 4 septembre dernier, qui ont constaté ce qui suit dans leur communiqué final :

“Un nouvel élément a été introduit... en prétendant lier les négociations pour l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines d'Angola.

Dans ce sens, le Sommet a souligné sans aucune équivoque l'importance de séparer le processus de décolonisation de la Namibie du maintien des forces cubaines en Angola. L'insistance à maintenir cette liaison est contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et pourra entraver le processus des négociations. Cette insistance constitue aussi une ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola."

9. Nous souscrivons à la position des pays non alignés selon laquelle l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité première de résoudre la question namibienne en vue de la transition rapide du Territoire vers l'indépendance. Au cas où cette transition s'avérerait trop lente, nous estimons que l'Organisation devrait prendre ses responsabilités et proclamer l'indépendance de la Namibie, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner.

10. Si la recherche d'une solution pacifique au problème de la Namibie est une préoccupation majeure de l'Assemblée et de l'ensemble de la communauté internationale, nous ne devons pas oublier non plus qu'il reste encore près d'une vingtaine de petits territoires où les peuples attendent encore l'application de la Déclaration.

11. Notre position à l'égard de la situation au Sahara occidental a été déjà exposée lors de l'examen de la question au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous ne reviendrons plus sur ce sujet, si ce n'est pour réaffirmer que l'admission de la République arabe sahraouie démocratique comme 51<sup>e</sup> membre de l'Organisation de l'unité africaine représente une étape importante dans la lutte du peuple sahraoui. La solution définitive de la question du Sahara occidental dépend essentiellement du commencement et du succès des négociations entre les parties concernées, à savoir le Maroc et le POLISARIO<sup>1</sup>.

12. Concernant les autres petits territoires, nous voudrions réitérer à nouveau que des facteurs particuliers tels que la dimension, l'emplacement géographique, la population ou les ressources naturelles limitées ne doivent en rien empêcher ou retarder la pleine application de la résolution 1514 (XV). Les résultats déjà obtenus, pour importants qu'ils soient, avons-nous déclaré, ne diminuent en rien la responsabilité commune à cet égard, tant il est vrai que les exigences d'un nouvel ordre international plus juste et plus démocratique ont élargi et approfondi cette responsabilité et nous obligent à persévérer jusqu'à ce que l'égalité entre tous les hommes et toutes les nations devienne une réalité vivante et irréversible. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies doit réaffirmer son autorité et insister sur l'application stricte et intégrale de ses résolutions. Elle ne devrait en aucune manière admettre que les principes de la Déclaration puissent être dénaturés dans leur application et détournés dans leur finalité. La fidélité à nos principes et la reconnaissance de la lutte des pays et des peuples coloniaux dictent à l'Organisation le devoir d'aller plus résolument de l'avant dans le processus engagé sur le plan international en vue de l'élimination du colonialisme.

13. Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer sa plus vive gratitude au Comité spécial qui, tout au long de l'année, est parvenu à mobiliser l'appui international pour les aspirations légitimes des peuples coloniaux. Nous tenons à exprimer en particulier au Président, M. Abdulah, notre profonde reconnaissance pour la compétence, l'abnégation, la conscience et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de sa mission.

14. M. KALINA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Bien que nous voyions s'achever le processus d'élimination du régime colonial, le colonialisme continue d'exister sous des formes et des variantes diverses et constitue une source de tension et de conflit. Les forces de l'impérialisme déploient les plus grands efforts afin de perpétuer leur domination coloniale qui, sous une forme ou sous une autre, répond à leurs intérêts politiques, économiques et stratégiques. Plus de 20 millions d'Africains au sud de leur continent restent soumis à la discrimination raciale et à l'exploitation les plus dures. Toute une série d'îles, et avant tout dans la région des Antilles et dans l'océan Pacifique, demeurent sous domination coloniale. A l'heure actuelle, des formes diverses du joug du colonialisme pèsent sur près de 0,3 p. 100 de la population du globe et un peu moins de 1. p. 100 de son territoire. Ces points sombres de la carte politique du monde viennent de confirmer que les dispositions fondamentales de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée il y a 22 ans à l'initiative de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, gardent toute leur force. Les progrès indéniables dans le domaine de la décolonisation ne devraient pas nous satisfaire complètement car le but final de la Déclaration n'a toujours pas été atteint.

15. Le Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adopté il y a deux ans [*résolution 35/118, annexe*], concrétise et précise les tâches des Nations Unies dans le but d'adopter sans tarder toutes les mesures indispensables pour éliminer sans retard les derniers vestiges du colonialisme.

16. Il est caractéristique de la période actuelle que plus on voit diminuer le nombre de territoires et de peuples auxquels s'appliquent les dispositions de la résolution 1514 (XV), plus on voit les anciennes puissances coloniales et leurs alliés s'accrocher avec acharnement au reste de leurs territoires, afin de consolider et d'élargir leurs positions, de piller les richesses naturelles nationales de ces territoires et de les utiliser pour toutes sortes d'activités militaires.

17. Plaçant sur le même plan la lutte de libération nationale des peuples et le terrorisme international, déclarant que diverses régions du monde sont sphères d'intérêt vital pour elles, les forces les plus agressives de l'impérialisme et du néocolonialisme montrent quel est l'objectif final de leur politique. Leurs manœuvres occultes ou couvertes ont pour but de consolider le *statu quo*, contrairement à la Déclaration, en faisant obstacle aux efforts des peuples coloniaux et non autonomes qui désirent réaliser leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce serait nier les progrès réalisés par les Nations Unies en matière de décolonisation que de laisser cet



état de choses persister en raison de l'indifférence de la communauté internationale.

18. Un foyer de colonialisme, de racisme et d'*apartheid* persiste à ce jour au sud de l'Afrique. Le régime de Pretoria, violant grossièrement la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Organisation et les normes fondamentales du droit international, maintient le système criminel de l'*apartheid* en Afrique du Sud même et continue à occuper illégalement la Namibie. Il va sans dire que Pretoria ne pourrait pas poursuivre sa politique d'*apartheid* que la communauté internationale a condamnée, une politique qui constitue un crime contre l'humanité, sans l'appui qu'il reçoit, sous formes diverses, des forces de l'impérialisme. Ce sont précisément les intérêts des monopoles occidentaux et la coopération multiforme de certains Etats occidentaux sur le plan économique, politique, militaire et diplomatique qui sont à la base même de l'existence du régime de l'*apartheid* et de l'occupation illégale de la Namibie. Ces milieux contribuent directement à aggraver la situation dans le sud de l'Afrique et constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Assumant le rôle de gendarme au sud de l'Afrique, le régime de Pretoria utilise à son profit la coopération stratégique qui le lie à ses protecteurs. Persistant à occuper illégalement la Namibie, l'Afrique du Sud en a transformé le territoire en un bastion de l'agression contre les Etats africains indépendants, et, au premier chef, l'Angola.

19. Il est facile de comprendre qui freine l'octroi de l'indépendance à la Namibie et quelles en sont les raisons. Il s'est passé plus de quatre ans depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité mais nous continuons à entendre des appels à la modération, pour permettre toutes sortes d'atermoiements et assurer ainsi une solution néocolonialiste du problème de la Namibie. C'est ce même but que visent les obstacles dressés par l'Afrique du Sud et les Etats-Unis, sous forme d'efforts tendant à lier la présence de détachements militaires cubains à la question de l'indépendance de la Namibie. Ce lien constitue assurément un obstacle à tout règlement et nous sommes absolument convaincus que la question de la présence des troupes cubaines en Angola fait l'objet d'accords bilatéraux entre deux Etats souverains — l'Angola et Cuba — et n'a aucun rapport avec l'occupation illégale de la Namibie par un Etat étranger — l'Afrique du Sud. La solution du problème namibien passe par des voies connues; elles sont tracées dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et ont été confirmées ultérieurement lors de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie. Toute tentative visant à s'écarter du cadre de ce règlement se trouve vouée à l'échec. A notre avis, il est indispensable d'isoler le régime de l'*apartheid* dans la vie internationale en mettant systématiquement en œuvre les décisions des Nations Unies sur la cessation de toutes relations avec l'Afrique du Sud en appliquant contre l'Afrique du Sud des sanctions efficaces conformément au Chapitre VII de la Charte.

20. Les efforts destinés à adopter des mesures systématiques pour assurer la reconnaissance des droits légitimes de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, selon la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, doivent aussi viser intégralement ce que l'on appelle

les petits territoires qui représentent les vestiges de l'ancienne domination coloniale des impérialistes. Aucune mention de l'étroitesse de ces territoires, aucune mention du petit nombre de leur population, aucune mention de leur bas niveau de développement économique et social ne saurait justifier le retard de leur accession à l'indépendance. Bien que le facteur économique joue toujours un rôle important à l'égard de ces territoires, le facteur militaire intervient toutefois en premier lieu. Le maintien et l'expansion de réseaux, de bases et d'installations militaires sur ces territoires constitue l'un des obstacles les plus sérieux à la pleine application de la Déclaration. Il n'est pas douteux que cette pratique concorde entièrement avec les plans des Etats-Unis pour ce qui est de la mise en place des forces d'intervention rapide.

21. Il est particulièrement inquiétant de voir la politique de démembrement illégal de la Micronésie effectuée par l'Autorité administrante, qui viole ainsi les engagements pris en vertu de la tutelle, de même que les décisions du Conseil de sécurité. Les activités militaires des Etats-Unis sur le territoire de la Micronésie montrent nettement l'intention de l'Autorité administrante de conserver et de renforcer son contrôle sur une très vaste région de l'océan Pacifique et d'affermir ses positions militaires et stratégiques dans cette partie du globe.

22. La communauté mondiale se montre également de plus en plus inquiète de la présence de bases ou d'installations militaires et du déploiement d'activités militaires à Guam, aux Bermudes, à Porto Rico, aux îles Turques et Caïques, de même qu'aux îles Falkland (Malvinas). Le Comité spécial, tout comme la Quatrième Commission, est arrivé à cet égard, au cours de la session actuelle, à des résultats très positifs. Dans le projet de décision sur les activités militaires et les mesures appliquées par les puissances coloniales dans les territoires placés sous leur administration, que la Quatrième Commission a recommandé à l'Assemblée [voir A/37/624, par. 11], la Commission a confirmé une fois de plus que ces activités étaient préjudiciables aux intérêts et aux droits des peuples coloniaux visés et surtout à leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Les puissances coloniales se sont vu inviter à mettre fin à leurs activités et à éliminer les bases militaires, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et notamment au paragraphe 9 du plan d'action figurant en annexe à la résolution 35/118.

23. La délégation tchécoslovaque apprécie à sa juste valeur le travail qu'a accompli le Comité spécial cette année. Le Comité est parvenu à certains résultats positifs qui sont bien à l'image des efforts actifs et constructifs faits par la majorité des membres du Comité ainsi que des nouvelles modalités de travail appliquées cette année par le Comité. Qu'il s'agisse de la Namibie, de l'activité économique, de l'activité militaire, de la question de la Micronésie, de la diffusion d'informations sur la décolonisation ou de la sensibilisation de l'opinion publique mondiale en faveur de la décolonisation, le Comité, à notre avis, a avancé dans ses travaux. La délégation tchécoslovaque évalue de manière positive le rôle joué dans le travail du Comité par le Président, le représentant de la Trinité-et-Tobago, M. Frank Abdulah, auquel nous devons bientôt faire nos adieux. Nous voudrions, du haut de

cette tribune, le remercier du travail qu'il a accompli et lui souhaiter plein succès dans les activités importantes qui l'attendent. Ma délégation tient également à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général adjoint, M. Djermakoye, qui est sur le point d'achever ses longues années d'activité au service des Nations Unies et une longue carrière dans le domaine de la décolonisation. Nous lui souhaitons les plus grands succès.

24. La situation actuelle en Afrique australe et dans certains petits territoires coloniaux montre que la pleine réalisation des objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux continue de se heurter à divers obstacles. C'est pourquoi il nous paraît extrêmement important que toutes les forces de l'anticolonialisme mobilisent le soutien voulu à la lutte de libération nationale et déploient tous leurs efforts afin d'éliminer tous les vestiges du colonialisme. La Tchécoslovaquie, en sa qualité de membre du Comité spécial, est disposée pour sa part à continuer à jouer un rôle actif dans l'exécution de cette tâche collective qui appartient à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

25. M. ENKHSAIKHAN (Mongolie) [interprétation du russe] : Il y a 22 ans, la quinzième session de l'Assemblée générale adoptait un document de portée historique, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'adoption solennelle de ce document a permis aux Nations Unies d'inscrire à l'ordre du jour la solution d'un des problèmes essentiels du jour, l'élimination totale du système colonial de l'impérialisme. La Déclaration proclamait la légalité de la lutte des populations des territoires coloniaux pour leur libération nationale et engageait tous les Etats à fournir une aide matérielle et morale à cette lutte. De ce fait, la lutte de libération nationale des peuples est entrée dans une étape nouvelle et a réalisé des succès historiques. L'année de l'adoption de la Déclaration historique, 18 colonies du continent africain ont accédé à l'indépendance et, dans les deux décennies qui ont suivi, des centaines de millions de personnes se sont débarrassées du joug du colonialisme et plus de 60 pays se sont engagés dans la voie de l'indépendance.

26. Cependant, aujourd'hui, le colonialisme n'a toujours pas été complètement éliminé sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Selon la liste du Comité spécial, près de 20 territoires d'Afrique, d'Amérique latine et de la région de l'océan Pacifique restent en état de dépendance coloniale.

27. La situation au sud de l'Afrique est particulièrement inquiétante. Aujourd'hui, plus de 20 millions d'habitants autochtones de l'Afrique du Sud sont soumis, dans leur propre pays, à la politique inhumaine d'*apartheid*, qui est un crime contre l'humanité. Malgré les nombreuses décisions des Nations Unies, l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie, en pillant avec rapacité ses ressources naturelles et en exploitant de manière barbare les ressources humaines du Territoire. Qui plus est, le régime raciste d'Afrique du Sud commet des actes barbares d'agression contre les Etats indépendants voisins. Afin de perpétuer leur domination en Afrique du Sud et en Namibie et de réaliser leurs desseins d'agression contre les pays africains, les autorités

racistes renforcent leur potentiel militaire et nucléaire, créant ainsi un dangereux foyer de tension tant au sud de l'Afrique que dans le monde entier. Partant de leurs intérêts politiques, stratégiques et économiques, les puissances impérialistes, et au premier chef les Etats-Unis, non seulement aident le régime raciste de Pretoria, mais fournissent une assistance multiforme à l'Afrique du Sud pour renforcer son potentiel militaire et économique et aident le régime raciste actuel à maintenir la Namibie, illégalement occupée, en état de domination coloniale.

28. L'exemple le plus récent en la matière est la décision prise par le Fonds monétaire international, où domine une poignée de puissances impérialistes, d'accorder à l'Afrique du Sud un prêt de plus d'un milliard de dollars. Selon le rapport sur les relations entre le Fonds monétaire international et l'Afrique du Sud, par le passé, les tirages de l'Afrique du Sud sur le Fonds monétaire international "ont aidé à défrayer ce pays de l'augmentation de ses dépenses de défense" [voir A/37/568, annexe].

29. La décision du Fonds d'accorder un prêt énorme à l'Afrique du Sud, adoptée malgré les mises en garde et les demandes de l'Assemblée générale, aura pour effet de renforcer l'économie du régime d'*apartheid* et de le rendre moins vulnérable aux sanctions économiques internationales, contribuant ainsi en fait à la perpétuation de ce régime inhumain. Comme le montre à l'évidence le rapport que j'ai cité, ces ressources serviront aussi à consolider plus encore la machine militaire de l'Afrique du Sud, qui lui sert à écraser la population autochtone, à perpétuer l'asservissement colonial de la Namibie et de sa population autochtone et à commettre des actes d'agression contre les Etats voisins.

30. Afin de maintenir le régime raciste dans des circonstances changeantes, l'Afrique du Sud a été contrainte d'employer toutes sortes de manœuvres, y compris les prétendues réformes constitutionnelles. Cependant, tout le monde sait que l'essentiel de ces prétendues réformes consiste à s'efforcer d'élargir la base sociale de l'*apartheid* et de consolider à l'avenir le régime existant. Cherchant à perpétuer leur domination sur la Namibie, les autorités sud-africaines recourent à toutes sortes de stratagèmes néocolonialistes. Ainsi, contrairement aux nombreuses décisions des Nations Unies, et notamment à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud a opté pour un prétendu règlement interne qui consiste essentiellement à empêcher coûte que coûte que la South West Africa People's Organization [SWAPO] n'accède au pouvoir politique en Namibie. Les activités d'entremise du groupe dit de contact non seulement n'ont pas rapproché un règlement politique mais ont retardé en fait et compliqué la solution de cette question.

31. Dans le but de freiner le processus d'indépendance de la Namibie, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud cherchent à rattacher la solution de ce problème au retrait des forces cubaines de l'Angola, qui se trouvent dans le pays à la demande du Gouvernement angolais. Le Gouvernement de la République populaire mongole rejette cette honteuse manœuvre, y voyant une grossière ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat souverain angolais. Conformément aux dispositions de la Déclaration historique, la République populaire mongole appuie avec constance la



juste lutte des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud contre le joug du colonialisme et de l'oppression raciste. Le Gouvernement et le peuple de la Mongolie ont condamné et continuent de condamner résolument les activités criminelles des racistes et les intrigues des puissances impérialistes. Nous appuyons entièrement les exigences de l'immense majorité des délégations tendant à ce que soient appliquées des sanctions obligatoires et générales contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

32. La Déclaration doit être pleinement mise en œuvre dans tous les autres territoires qui sont encore en état de colonies ou de semi-colonies. Partant d'objectifs égoïstes, les puissances impérialistes s'opposent par tous les moyens à la pleine autodétermination des territoires non-autonomes. C'est ainsi que les Etats-Unis, qui ont assumé, en vertu de la Charte, des obligations internationales à l'égard de la Micronésie, se servent du mandat applicable aux îles Mariannes, Carolines et Marshall pour répondre à leurs intérêts militaires et stratégiques en imposant à ces îles toutes sortes de statuts de "libre association", "alliance politique" et autres formes d'annexion de fait.

33. Dans une autre région, celle de la mer des Antilles, les Etats-Unis ont transformé Porto Rico, annexé par eux en 1898, en un avant-poste d'agression dans le bassin antillais et en Amérique centrale. Aujourd'hui, Porto Rico a eu une place particulière dans les plans du Gouvernement des Etats-Unis pour contrôler les Antilles. Quant à la situation économique et sociale des Portoricains, un habitant sur trois souffre du chômage et 60 p. 100 de la population vivent en-deçà du seuil officiel de la pauvreté.

34. Les événements récents dans les îles Falkland (Malvinas) ont bien montré, une fois de plus, quelles sont les conséquences dangereuses que peut avoir le maintien de possessions et de territoires coloniaux.

35. La République populaire mongole a toujours été et reste aux côtés de tous les peuples qui mènent une juste lutte pour l'élimination définitive du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, pour la disparition des séquelles du colonialisme, pour le raffermissement de l'indépendance et la consolidation des progrès économiques et sociaux des Etats libérés.

36. En conclusion, profitant de cette occasion, je voudrais donner une fois de plus l'assurance que la République populaire mongole adhèrera toujours à la politique de mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

37. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Le rapport du Secrétaire général [A/37/570/Rev.2 et Corr.1] ainsi que les interventions prononcées au cours du débat général ont confirmé que nous traversons une période particulièrement grave de l'histoire des relations internationales de l'après-guerre. S'il y en a beaucoup qui n'hésitent pas à comparer la crise économique actuelle à celle des années 30 et qui mettent en garde contre une éventuelle répétition de ses séquelles néfastes, d'autres préfèrent souligner — et ils ont incontestablement raison — que, si l'histoire devait se répéter, nous serions alors con-

frontés aujourd'hui à un fait qualitativement nouveau : la destruction probable de l'humanité.

38. Sans partager ce pessimisme à outrance, il faut reconnaître qu'aujourd'hui comme alors, la remontée à la surface de courants irrationnels désuets et les tentatives insensées de certains cercles réactionnaires et impérialistes de renverser le cours de l'histoire ont placé le monde dans l'une des situations les plus dangereuses de ces 40 dernières années. A cela s'ajoute l'aggravation de la situation au Moyen-Orient, avec l'invasion du Liban par Israël et les massacres inqualifiables de civils palestiniens à Chatila, à Sabra et dans d'autres lieux du pays; les agressions de l'Afrique du Sud raciste contre le Mozambique, la Zambie et l'Angola, dont certaines parties du territoire restent occupées; les attaques répétées contre d'autres pays de première ligne et les tentatives de déstabiliser leur gouvernement; les événements graves en Atlantique sud et la volonté de maintenir une domination coloniale sur les îles Malvinas de la République argentine; les manœuvres dirigées contre la révolution sandiniste au Nicaragua, en utilisant le Honduras voisin comme tremplin pour les agressions commises quotidiennement par des bandes mercenaires composées d'ex-somozistes à la solde de l'impérialisme yankee, ainsi que les menaces croissantes d'intervention en Amérique centrale dans le but d'empêcher et de noyer dans le sang le processus nécessaire, juste et inévitable de transformation économique et sociale entrepris par les peuples de cette région, sans parler des politiques hostiles et agressives persistantes à l'encontre de Cuba et de la Grenade.

39. Le processus de décolonisation s'est arrêté depuis que nous nous sommes réunis, il y a un an, pour saluer l'entrée aux Nations Unies d'Antigua-et-Barbuda, de Saint-Vincent-et-Grenadines et de Belize. De nouveaux nuages pèsent sur les efforts de l'Organisation en vue de l'indépendance de la Namibie, bien que les conversations qui ont eu lieu à New York entre les Etats de première ligne et la SWAPO, d'une part, et les cinq pays occidentaux qui font partie de ce qu'on appelle le "groupe de contact", d'autre part, aient ouvert la voie à l'application rapide de la résolution 435 (1977) du Conseil de sécurité et au plan des Nations Unies pour l'indépendance de ce territoire.

40. Il est évident, aujourd'hui, que le seul obstacle à la réalisation de ce processus est constitué par l'action concertée du Gouvernement des Etats-Unis et son allié — les racistes de Pretoria — pour imposer, comme condition à l'indépendance de la Namibie, le retrait des forces internationalistes cubaines du territoire de la République populaire d'Angola. Cette prétention, qui a été réaffirmée hier encore au Kenya par le Vice-Président des Etats-Unis, George Bush, ne représente pas seulement une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de deux Etats indépendants et souverains, ingérence rejetée par ces Etats, par les pays de première ligne et par l'Afrique tout entière, comme le président Arap Moi l'a dit avec beaucoup de dignité à l'envoyé yankee; elle représente aussi une nouvelle manœuvre en vue d'empêcher l'indépendance véritable de la Namibie et de permettre à ses maîtres sud-africains d'imposer une "solution interne" conforme à leurs intérêts et contraire à la volonté du peuple namibien, de son seul

représentant légitime, la SWAPO, et de la communauté internationale.

41. L'ancien patron de la sinistre CIA, la Central Intelligence Agency, et son gouvernement doivent comprendre, une fois pour toutes, que leur politique de chantage et de solutions imposées est condamnée à l'échec, que les gouvernements de l'Afrique et du monde entier exigent l'indépendance rapide, réelle et effective de la Namibie et que, tant que cela ne sera pas fait, nous, qui sommes les vrais partisans de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté des peuples, continuerons à accorder toute la solidarité et l'aide nécessaires aux patriotes namibiens et à leur mouvement de libération nationale, la SWAPO.

42. Le maintien de l'abominable système d'*apartheid* en Afrique du Sud représente, d'autre part, un véritable danger pour la souveraineté et l'indépendance des Etats de l'Afrique australe, ainsi que pour la paix et la sécurité de la région, et son élimination est étroitement liée à la possibilité dans l'avenir de transformer cette partie du monde en une région stable, prospère et libérée du fléau de la guerre, de l'agression et de l'ingérence impérialiste.

43. Il est donc indispensable que les Nations Unies puissent mettre en œuvre les résolutions qui exigent la cessation des activités des intérêts économiques et financiers étrangers qui appuient le régime de Pretoria. Loin de diminuer, le nombre de monopoles et des sociétés transnationales qui prêtent des fonds aux racistes sud-africains est passé de 1 883 sociétés, en 1978, à 3 035 sociétés en 1981, ce qui représente 80 p. 100 des investissements provenant de cinq Etats occidentaux, notamment des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Bien entendu, la collaboration de l'impérialisme avec les racistes de Pretoria, en plus d'obéir à des conceptions stratégiques de domination sur le continent africain, est intimement liée à l'exploitation des riches gisements de minerais de Namibie, dont le pillage systématique offre des bénéfices confortables à ses sociétés transnationales.

44. C'est de cette collaboration abjecte avec le régime raciste de Pretoria que résulte la décision du Fonds monétaire international, institution que contrôlent précisément les alliés les plus intimes de Herr Botha, d'accorder un prêt de plus d'un milliard de dollars à l'Afrique du Sud au mépris flagrant et en violation éhontée de la résolution pertinente de l'Assemblée générale approuvée avec comme seules voix contre, celles, ce qui est significatif, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne [résolution 37/2]. D'où l'importance — voire le caractère indispensable — d'imposer des sanctions efficaces à l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte, afin d'obtenir son isolement international et d'ébranler une fois pour toutes les fondements mêmes de son odieux système d'oppression raciste.

45. En tant que pays latino-américain et coauteur de la résolution 37/9 de l'Assemblée générale sur la question des îles Malvinas, mon pays ne pourrait manquer d'évoquer en cette occasion le conflit récent qui a opposé le Royaume-Uni et la République argentine et dont le triste bilan a été des pertes humaines et matérielles, et de réaffirmer son appui sans équivoque aux droits souverains et inaliénables de l'Ar-

gentine sur cette partie inséparable de son territoire. Conformément à la résolution de l'Assemblée, nous prions les parties de reprendre les négociations qui, grâce aux bons offices du Secrétaire général, devraient permettre le plus rapidement possible l'élimination d'une présence coloniale inadmissible sur notre continent.

46. Si les questions de la Namibie, du Timor oriental, du Sahara occidental, des îles Malvinas et les activités des intérêts économiques étrangers qui empêchent le développement normal des peuples vers leur indépendance occupent une place indiscutablement prioritaire à l'ordre du jour de la décolonisation, il n'en est pas pour autant moins nécessaire d'insister sur l'application rapide de la résolution 1514 (XV), aux derniers territoires coloniaux d'Asie, des régions du Pacifique, de l'océan Indien et de la mer des Antilles et de dénoncer l'intensification des activités militaires des puissances coloniales dans certains territoires, notamment en Micronésie, à Guam, aux Bermudes, aux îles Turques et Caïques, aux îles Vierges américaines et à Porto Rico, qui constituent des obstacles évidents à leur indépendance et à leur autodétermination et qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

47. Dans le cas particulier de Porto Rico, pays latino-américain occupé par les Etats-Unis depuis 1898 et censé être aujourd'hui "associé librement" à ces derniers, je voudrais réaffirmer l'engagement historique du Gouvernement révolutionnaire et du peuple cubains de défendre le droit de nos frères portoricains à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux idéaux de nos pères fondateurs.

48. Ne nous leurrions pas. Si le cas colonial de Porto Rico ne peut faire l'objet d'un débat ouvert dans cette instance, en raison des pressions et des menaces de ceux qui voudraient couronner leur pillage colonial par l'annexion, jamais on ne pourra faire taire la voix authentique du peuple portoricain, ni l'arracher du sein de notre Amérique, à laquelle il appartient de droit.

49. Nous aussi, nous en avons eu chez nous de ces esprits faibles, comme ceux que nous voyons aujourd'hui, comparses de leurs maîtres étrangers, entonner la rengaine du laquais, mais qui n'ont jamais rien eu à voir avec la véritable lignée de nos peuples, qui est la lignée des libérateurs. Seul le peuple — le peuple authentique de Porto Rico, pas celui qui parle en *yes*, en *well* ou en USA, mais celui qui parle de Bolívar, Martí, Betances, Hostos et Albizu Campos — est habilité à décider de son destin. Dans sa lutte déjà centenaire pour la liberté, pour conserver son patrimoine culturel et ses racines latino-américaines, le peuple portoricain pourra toujours compter sur l'appui et la solidarité des Cubains.

50. Le Comité spécial a accompli un travail fort méritoire au cours de l'année écoulée. Un témoignage en est le rapport présenté à l'examen de l'Assemblée [A/37/23/Rev.1] et les résolutions approuvées au cours de ses travaux, ainsi que les résolutions adoptées par la Quatrième Commission, sur propositions du Comité spécial.

51. Je ne saurais manquer d'exprimer ici ma reconnaissance au Comité pour ses travaux et, en particulier, au Président, M. Frank Abdulah, représentant de la Trinité-et-Tobago fraternelle. M. Abdulah, qui va



bientôt nous quitter pour occuper d'autres fonctions diplomatiques, a été le digne successeur de Salim Ahmed Salim à la tête du Comité spécial. Homme de grandes qualités humaines et ferme défenseur des idéaux anticolonialistes qui sont à la base de l'Organisation, il a dirigé nos travaux sans jamais s'écarter des principes, et a exercé sa présidence avec équilibre et bon sens afin d'obtenir les résultats servant le mieux la cause de la décolonisation. En lui rendant hommage, nous tenons à l'assurer de notre volonté de continuer à appuyer cette cause de nos modestes efforts pour que le Comité spécial puisse, comme aujourd'hui, accomplir son mandat historique.

52. Je vais maintenant dire quelques mots, en ma qualité de président de la Quatrième Commission.

53. Nous avons terminé nos travaux le 16 novembre, après 24 séances de travail. Au total, 127 délégations ont pris part au débat général — 50 sur le point 98 de l'ordre du jour et 77 sur les autres questions de l'ordre du jour. Nous avons entendu 18 pétitionnaires. La Commission a adopté 10 projets de décision et 15 projets de résolution qui seront soumis à l'Assemblée générale. Nous espérons que, comme les années précédentes, celle-ci confirmera notre travail en adoptant nos résolutions et décisions.

54. Je voudrais dire ici combien nous avons apprécié la compétence, le dévouement et l'efficacité des membres du Secrétariat, notamment du Secrétaire général adjoint, M. Issoufou Djermakoye, du Directeur du département, M. Najmudine Rifai, du Secrétaire de la Commission, M. Thomas Tanaka, et de tous leurs collaborateurs, sans le concours desquels nous n'aurions pas pu terminer nos travaux avec succès.

55. Malgré tous les obstacles, manœuvres, pressions et désirs des puissances impérialistes et colonialistes, l'époque de la domination coloniale touche à sa fin. L'aube radieuse de la liberté de l'homme s'annonce, inéluctable, face à l'écroulement de l'injustice, de l'exploitation et de l'oppression du monde.

56. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Nous sommes heureux de constater que le colonialisme est en régression, après que la majorité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont pu se débarrasser de l'occupation colonialiste étrangère. Cette victoire a été remportée grâce à la lutte de ces peuples contre des exploiters venus de l'Ouest, avec des slogans trompeurs, pour exploiter les pays du tiers monde, les spolier de leurs richesses en vue de diviser les pays qu'ils dominent pour les transformer en zones d'influence leur permettant d'obtenir des matières premières et de la main-d'œuvre à bas prix et les transformer aussi en marchés exclusifs pour l'écoulement de leurs produits finis. Le résultat a été l'appauvrissement de ces peuples.

57. Le sous-développement économique et social dont souffrent aujourd'hui les pays en développement n'est que le résultat de cette exploitation pratiquée par les pays colonialistes par l'intermédiaire de leurs monopoles et de leurs corporations avides. Ils ont parlé de la mission de l'homme blanc et, par ce slogan, ils ont assujéti l'homme noir, surtout en Afrique, et l'homme jaune en Asie, de même que beaucoup d'autres de couleurs différentes dans plusieurs continents. Les pays colonialistes se sont fait la guerre à l'échelle mondiale, faisant des milliers de victimes

en Europe, dans leur concurrence pour contrôler la potentialité des autres et pour imposer leur hégémonie et leur exploitation. C'est ainsi que l'Europe a progressé et que nous sommes tombés dans le sous-développement. Ils ont pillé notre patrimoine; ils sont même allés jusqu'à nier l'existence de toute civilisation en dehors du continent européen.

58. Aujourd'hui, nous constatons que le colonialisme, sous des formes nouvelles, essaie de revenir dans nos pays, notamment par la domination économique et les bases militaires. De plus, dans le tiers monde, des milliers d'êtres humains souffrent de la faim, de la maladie et de l'ignorance, alors que leurs pays sont riches et auraient été capables de se développer rapidement si le néocolonialisme ne les avait pas privés des moyens les plus élémentaires et de l'aide essentielle qu'exige leur développement.

59. Oui, le processus de la décolonisation a atteint une phase avancée. Le mérite en revient aux efforts déployés par nos propres pays, par le truchement de l'Organisation des Nations Unies, qui a suivi la lutte des mouvements de libération populaire, l'avant-garde de la lutte armée. Il est certain que le Comité spécial chargé de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a joué un rôle fondamental dans la prise de conscience et la coordination des efforts internationaux, et l'on peut dire aujourd'hui que les peuples qui ont récemment accédé à l'indépendance considèrent que l'Organisation des Nations Unies représente la meilleure instance pour la coopération internationale et l'action commune visant à réaliser les aspirations des peuples. C'est précisément ce qui irrite certains pays occidentaux, avec à leur tête les Etats-Unis d'Amérique, qui ne laissent passer aucune occasion pour mettre en doute la capacité de l'Organisation et pour lancer contre celle-ci une guerre psychologique, en essayant d'y limiter la liberté, surtout la liberté de parole. Nous avons des exemples flagrants mais pas assez de temps pour les évoquer ici.

60. Malgré les réalisations des Nations Unies dans le cadre de l'application de la Déclaration, il nous faut constater avec regret que plus de 4 millions d'êtres humains dans plus de 20 pays continuent d'être privés du droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans leur propre patrie. Quatre millions de Palestiniens continuent d'être privés du droit à l'autodétermination dans leur patrie. Plus de 20 millions d'Africains en Afrique du Sud et en Namibie continuent d'être soumis à toutes les formes de discrimination, de persécution, d'occupation militaire et de racisme; ils vivent dans leur pays sous l'oppression et privés de leur dignité d'êtres humains. Cette région du monde continue d'être le noyau du colonialisme traditionnel dans ses formes les plus abjectes.

61. Certains petits territoires qui ne bénéficient pas encore de l'autodétermination continuent d'être soumis à un régime de dépendance coloniale; les pays impérialistes les utilisent à des fins militaires en y créant des bases militaires dans le but de sauvegarder les intérêts stratégiques et militaires des pays impérialistes colonialistes. Les pays colonialistes, notamment les Etats-Unis d'Amérique, s'efforcent de retarder la décolonisation de ces territoires dans une tentative de préserver leurs intérêts militaires dans ces territoires sous des formes et des noms différents,

tels que “libre participation” ou “alliance politique”, qui, en fait, ne servent qu’à dissimuler la mainmise colonialiste et à donner un caractère légitime au processus de l’annexion.

62. Porto Rico se trouve parmi ces entités. Jetons un regard rapide sur les relations entre Porto Rico et les Etats-Unis d’Amérique. Nous découvrons les vérités que nous avons mentionnées l’an dernier, et qui sont les suivantes : premièrement, les Etats-Unis d’Amérique ont occupé Porto Rico par la force militaire en 1898. Deuxièmement, la situation politique et colonialiste a été imposée au peuple de Porto Rico par la force des armes. Point n’est besoin de dire que le colonialisme en tant que tel signifie le refus d’accorder au peuple ses droits à la dignité, à l’indépendance et à l’autodétermination. Troisièmement, les Etats-Unis d’Amérique ont imposé à Porto Rico tous les traités auxquels Porto Rico est soumis. Ils ont imposé au peuple de Porto Rico de se joindre aux forces américaines pour s’engager dans des guerres qui ne les regardent pas et ne leur apportent aucun avantage. Quatrièmement, les Etats-Unis ont exploité le territoire de Porto Rico à des fins militaires, en y créant des bases et en y effectuant des essais d’armes, notamment dans l’île de Vieques, ce qui a mis en danger l’environnement de l’île et a menacé la vie de son peuple. Cinquièmement, il existe des rapports qui font état de ce que le Gouvernement des Etats-Unis stocke des armes nucléaires dans cette île. Nous sommes dans l’obligation d’enregistrer notre préoccupation face au fait qu’il n’y a pas moyen de s’assurer de la véracité de tels rapports. Sixièmement, les Etats-Unis ont soumis le peuple de Porto Rico à la domination étrangère, à l’exploitation économique, et ils ont créé dans l’île une économie qui ne répond pas aux besoins de ce territoire. Septièmement, les Etats-Unis d’Amérique ont essayé de mettre fin à la culture et à l’identité du peuple de Porto Rico et de lui faire oublier sa langue maternelle, et je me vois forcé d’enregistrer notre grand respect et notre admiration pour ce peuple qui reste attaché à son identité nationale, à sa culture, à sa civilisation et à sa langue, malgré toutes les tentatives et les pressions auxquelles il est soumis. Huitièmement, la nationalité américaine a été imposée au peuple de Porto Rico, malgré sa détermination de refuser une telle mesure. Neuvièmement, sans entrer dans le détail de la situation juridique et constitutionnelle à Porto Rico, nous ne pouvons ignorer une vérité, à savoir que le Congrès américain peut seul décider de la destinée du peuple de Porto Rico qui n’a rien à dire concernant la base sur laquelle doit se fonder sa souveraineté et ne peut décider que ce qui a été prévu pour lui par le Congrès américain. Dixièmement, le résultat inévitable de tout ce qui précède, c’est que la situation constitutionnelle de l’île de Porto Rico est une situation coloniale dans tous le sens du mot. La situation coloniale imposée à cette île est reconnue et confirmée par les plus hauts responsables de l’administration américaine.

63. L’Assemblée générale n’est pas en mesure d’étudier cette année la question de Porto Rico, mais un grand nombre de pays, dont le mien, sont résolus à suivre cette question. Nous tenons à confirmer notre appui total au droit du peuple de Porto Rico à l’autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l’Assemblée générale, qui s’applique à Porto Rico.

Nous appuyons la demande faite par les représentants du peuple de Porto Rico pour que l’Assemblée générale étudie la question de Porto Rico comme point séparé de l’ordre du jour de la prochaine session.

64. Bien que l’administration coloniale, incarnée dans ce pays par la nation la plus riche et qui possède la plus grande influence, ait pu mettre en échec la volonté internationale par des pressions et par le chantage, nous espérons très bientôt voir la fin de cette situation anachronique qui prévaut dans l’île. Nous espérons voir le peuple de Porto Rico exercer son droit à l’autodétermination et à l’indépendance.

65. Tous les pays membres, à l’exception des pays ayant un passé colonial et de nouvelles ambitions colonialistes, ont exprimé leur indignation face à ce qui se passe en Afrique du Sud. Pretoria pratique le colonialisme d’implantation sur le sol africain et en Namibie afin de diviser l’unité du pays et du peuple et de démembrer la Namibie. Hier encore, nous avons entendu quelques représentants déclarer que l’application de sanctions en Afrique du Sud porterait préjudice à la population autochtone. Nous savons, et vous le savez tous, que cette population autochtone est maltraitée, exposée à l’expulsion ou au rassemblement dans certaines zones du pays conformément à la politique d’*apartheid* et à sa philosophie.

66. D’aucuns prétendent que la situation s’améliore en Afrique du Sud et en Namibie, où l’on aspire à l’indépendance. Mais, en fait, nous constatons que ces territoires sont soumis à des pratiques contraires à de telles allégations. L’Afrique du Sud est devenue un noyau de tensions qui menacent la paix et la sécurité internationales.

67. Nous constatons également que la collaboration entre les deux îlots du racisme — Israël et l’Afrique du Sud — est une collaboration qui s’intensifie pour mieux ancrer le colonialisme dans deux régions stratégiques du monde afin qu’y soient pratiquées l’hégémonie et l’ingérence dans les affaires intérieures de l’Afrique et du Moyen-Orient. La collaboration entre Israël et l’Afrique du Sud n’a rien de bizarre ni d’étonnant puisque les deux régimes sont issus de la même source et ont déjà des objectifs semblables au service de l’impérialisme et du colonialisme. Par leur position stratégique, ces deux régimes sont des alliés naturels contre les peuples de l’Afrique et du Moyen-Orient.

68. Le régime de Tel-Aviv et celui de Pretoria, partant de leur doctrine raciste, nazie et sioniste — je répète, partant de leur doctrine nazie, une expression qui ne plaît pas au représentant des Etats-Unis à la Deuxième Commission qui a essayé d’empêcher notre représentant de s’exprimer mais qui, lorsqu’il a lui-même pris la parole, a fait une déclaration officielle défendant le régime raciste israélien — consacrent le terrorisme, le sabotage, la destruction, l’assassinat, l’occupation, la discrimination raciale en tant que politique officielle de leurs gouvernements et essaient de justifier leurs craintes en en parlant comme s’il s’agissait d’actes “licites”.

69. Nous constatons que Pretoria se plaint de ce que le monde ne comprenne pas ses sacrifices contre le “péril noir”. Quant à Tel-Aviv, son gouvernement attribue son expansionnisme et ses actes d’agression à une mission divine, comme si Dieu lui imposait de tuer les Arabes pour servir l’humanité tout entière.



Toutefois, la réalité veut que les deux régimes, celui de Tel-Aviv comme celui de Pretoria, se sont vu allouer un rôle défini, à savoir celui de pratiquer la domination, l'hégémonie et le contrôle des destinées des peuples africain et arabe. Ils sont les courtiers des intérêts occidentaux aux dépens des intérêts internationaux de nos peuples. Le sang africain et le sang arabe coulent pour servir les intérêts stratégiques, financiers et économiques de l'impérialisme mondial. Telle est la vérité qui ressort de la collaboration des deux régimes racistes dans tous les domaines, et notamment dans les domaines militaire, nucléaire et économique.

70. Nous sommes convaincus qu'Israël représente le colonialisme alors que le sionisme est la doctrine qui pousse le colonialisme à servir les intérêts de l'impérialisme. Quatre millions de Palestiniens sont soumis au joug du colonialisme d'implantation sioniste et nazie, je répète le mot "nazie".

71. Nous devons nous attaquer à la liquidation du colonialisme en Palestine avec le même esprit et la même force que ceux qui ont présidé à la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous sommes persuadés que nous réussirons.

72. En conclusion, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage à mon ami M. Frank Abdulah, président du Comité spécial, pour les efforts qu'il a déployés. Il est l'un des représentants qui ont permis aux Nations Unies, grâce à leur sagesse, à leur travail et à leur compréhension des souffrances de notre peuple, d'accélérer le mouvement de décolonisation avec l'appui de la coopération internationale. Nous exprimons notre regret de voir sa mission sur le point de se terminer mais nous demeurons convaincus que le Comité spécial continuera à s'acquitter de sa tâche jusqu'à ce que soit définitivement liquidé le colonialisme. Nous espérons que cela arrivera très bientôt, pour que nous puissions en être témoins. Nous savons hélas que la voie ne sera pas facile car il y a plus de 24 millions d'être humains privés de leur droit à la liberté, mais nous demeurons convaincus que ces peuples finiront par triompher.

73. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

74. M. TANÇ (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : La question de Chypre, dont le représentant chypriote grec a parlé ce matin [74<sup>e</sup> séance], n'a aucun rapport avec la question grave et délicate de la décolonisation telle qu'elle est inscrite à l'ordre du jour. La seule mention de cette question par le représentant chypriote grec pour des raisons étroites et sectaires rend un mauvais service à la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie en faveur de la décolonisation. Les affirmations fausses faites à cet égard, du fait qu'elles sont hors contexte, ne méritent aucune

réponse. Elles ont été construites de toutes pièces pour dissimuler les intérêts sectaires et étroits qu'elles essaient de cacher.

75. M. CONSTANTINOU (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je prierai le représentant de la Turquie d'examiner les centaines d'articles écrits sur les mesures turques et que l'on peut trouver dans la presse turque, chypriote turque et étrangère dans le monde entier. Ce matin, j'ai dit que Chypre était la victime d'une nouvelle forme de colonisation et je crois ainsi m'être bien situé dans le contexte de la question à l'examen. Je voudrais également, pour essayer de convaincre le représentant de la Turquie que ce que j'ai dit ce matin n'était pas pure fabrication, l'inviter à lire un article écrit par M. Fazil Küçük, l'ancien vice-président de la République de Chypre qui, dans son journal *Halkin Sesi* du 25 mai 1978, a écrit :

"Nous avons prévenu les représentants officiels et nous leur avons dit que ces nouveaux venus allaient déranger nos honnêtes citoyens. Nous leur avons dit de s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard. Ils ont refusé d'écouter et n'ont rien fait. Au lieu de cela, les nouveaux venus ont reçu des maisons, des terres, de la nourriture et de l'argent. Ils ont même reçu des primes s'élevant à plusieurs milliers de livres turques sous la couverture de "crédits à l'installation". Ils ont dit aux Chypriotes turcs : "Nous sommes venus vous sauver. Sortez d'ici; cet endroit nous appartient". Toutes nos demandes pour faire partir ces malvenus sont restées sans réponse. Et en plus, de nouveaux représentants officiels sont venus pour les protéger. Ils nous ont dit : "Vous ne pouvez toucher à des citoyens de la République turque."

76. Le lendemain, dans un autre article, M. Fazil Küçük écrivait :

"Toutes ces personnes ont été rassemblées et on a établi des sultanats orientaux dans un grand nombre de nos villages. C'est le mélange de ces colons orientaux sans formation à la communauté chypriote turque, qui est si civilisée, qui est la source de la difficile situation d'aujourd'hui."

Et M. Küçük termine son article en lançant un appel au Gouvernement turc pour que cette île ne devienne pas un tombeau.

77. M. TANÇ (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Comme je l'ai déjà dit, ces allégations sont hors contexte et ne méritent pas que ma délégation y réponde.

*La séance est levée à 16 h 55.*

---

#### NOTE

<sup>1</sup> Frente Popular para la liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.